

Fiche de renseignements pour les projets de constructions correspondant à une nécessité agricole

N° dossier (à compléter par l'administration) :

L'objectif national de lutte contre la consommation d'espace, naturel, agricole et forestier fonde le principe d'inconstructibilité des zones agricoles et naturelles.

Toutefois, en application du code de l'urbanisme, peuvent être autorisées à titre exceptionnel « *les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole* ». Aussi, être exploitant agricole ne donne pas forcément le droit de construire en zone agricole. **Le bâtiment doit répondre à un besoin effectif et être nécessaire.**

Démontrer la nécessité du projet pour l'exploitation agricole signifie démontrer l'existence de l'exploitation agricole, le caractère professionnel de l'activité et la nécessité de ce projet pour les besoins de l'exploitation.

Il faut aussi justifier de la nécessité de construire sur la parcelle choisie plutôt qu'une autre, et la cohérence du projet avec les besoins.

La présente fiche a pour objet de vous aider à établir que votre projet justifie de la nécessité agricole et peut donc bénéficier d'un régime d'exception par nature

I - SITUATION DU DEMANDEUR

NOM – Prénom :

Adresse :

Date de naissance : Tél. fixe :

Portable : E-mail :

Exerçant une activité d'exploitant agricole, depuis le, à titre :

- principal n'exerçant aucune autre activité
- principal exerçant une autre activité (précisez laquelle)
- secondaire exerçant une activité non agricole à titre principal (précisez laquelle)
- autre (à préciser)

Agissant en qualité :

- d'exploitant individuel
- de représentant un(e) GAEC EARL SCEA autre (à préciser)

Nom de la société :

Date de sa création :

Justification de l'activité (SIRET, MSA, AMEXA, ...) :

II - DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

Adresse du siège d'exploitation :

Dans le cas d'une société, précisez : le nombre et le nom des associés :

Domaine d'activité :

Dans le cas où il y a plusieurs sites d'exploitation, précisez l'adresse de chaque site :

site 1 :

site 2 :

site 3 :

Joindre OBLIGATOIREMENT, sur fond de plan cadastral, le périmètre du (ou des) site(s) de l'exploitation situant le projet ainsi que l'ensemble des constructions existantes, faisant partie de l'exploitation ou appartenant à des tiers, en mentionnant leurs usages

Surface exploitée		Cheptel	
Nature	Surface (ha)	Nature	Nombre
TOTAUX			

Constructions existantes ou en cours de réalisation affectées à L'EXPLOITATION					
Fonction du bâtiment	Surface	Année de construction	Propriétaire Locataire	Site d'implantation	Distance par rapport au projet

Constructions existantes affectées au LOGEMENT de l'exploitant et de ses associés			
Nom de l'exploitant ou de l'associé	Propriétaire Locataire	Site d'implantation	Distance par rapport au projet

III - PROJET DE CONSTRUCTION

Le projet est-il consécutif à une évolution de l'exploitation : NON OUI (précisez le motif)

augmentation cheptel augmentation surface installation JA autre (à préciser)

Surface : Références cadastrales :

Adresse du projet :

.....

Distance par rapport au siège d'exploitation :

Utilisation actuelle de la parcelle :

A – BATIMENT D'EXPLOITATION

La gestion économe de l'espace agricole et le maintien de la vocation agricole des bâtiments implique une **réflexion concernant le choix du lieu d'implantation du projet** visant à **regrouper les bâtiments** d'une même exploitation, à **limiter les déplacements** au sein même de l'exploitation et à **éviter les conflits de voisinage** en prenant en compte la localisation des habitations des tiers.

Nature du projet :

.....

Distance par rapport aux tiers :

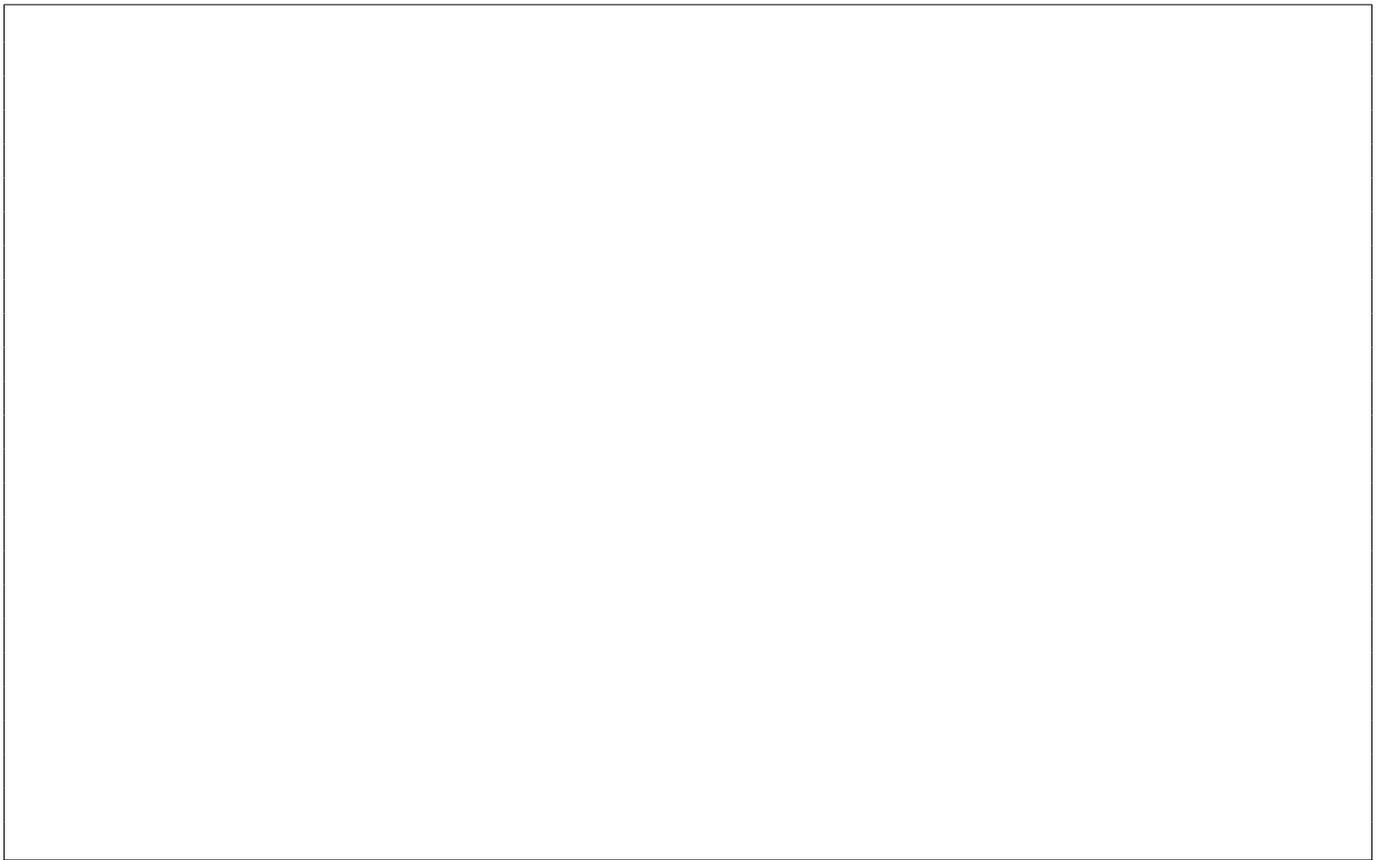
Le bâtiment relève de la réglementation : RSD ICPE : déclaration/enregistrement/autorisation (rayer les mentions inutiles)

S'agit-il d'un bâtiment photovoltaïque : NON OUI

Le projet bénéficie-t-il d'aides financières : NON OUI (précisez lesquelles)

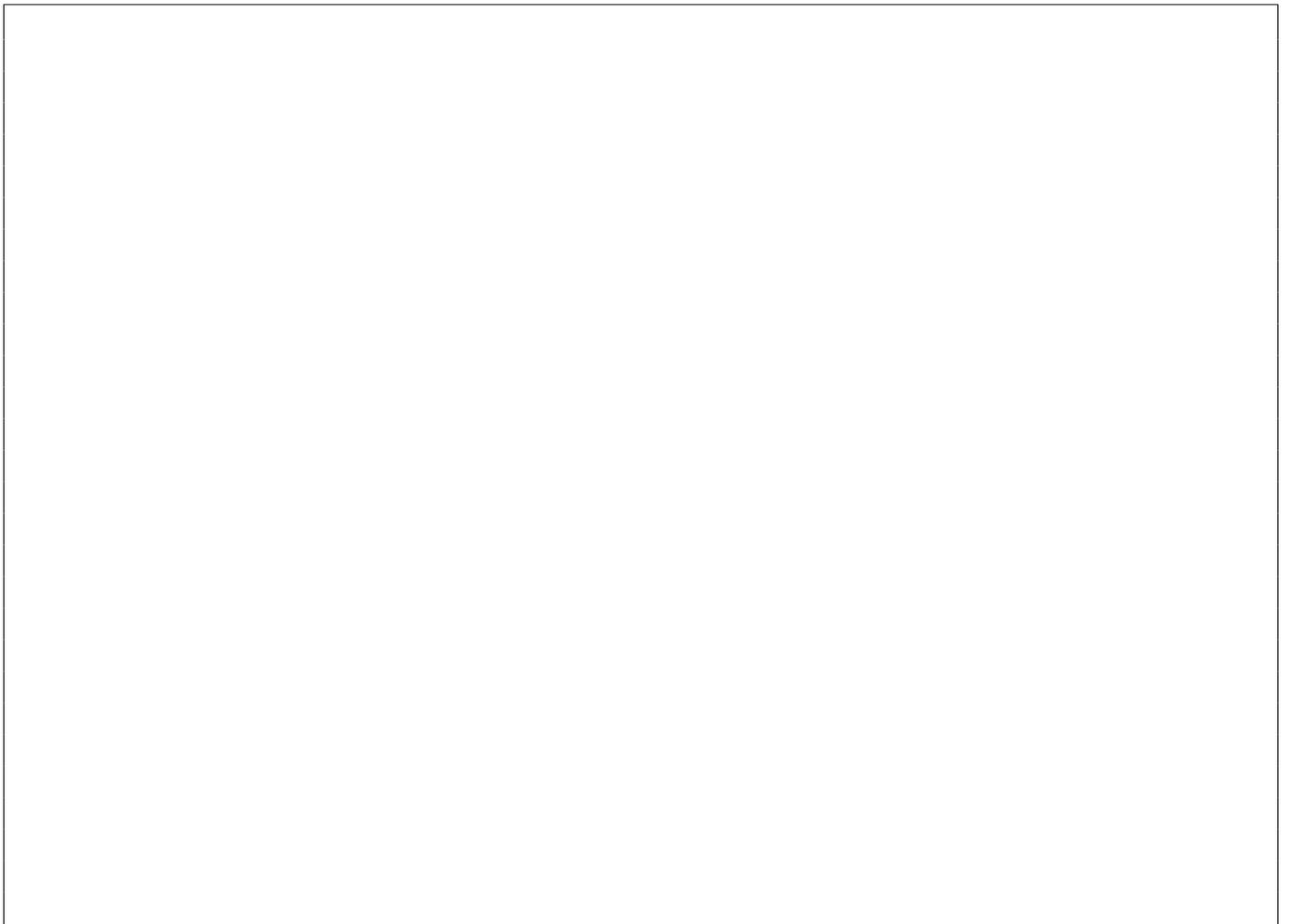
I - Justification de la nécessité du projet

Justifiez ce qui rend nécessaire pour votre exploitation la construction projetée, en particulier, pourquoi les bâtiments existants ne répondent pas à vos besoins.



II - Justification de la localisation du bâtiment projeté

Justifier votre choix d'implantation sur des critères de fonctionnalité et de contraintes d'exploitation.



B – LOGEMENT DE FONCTION

Le bon fonctionnement d'une exploitation agricole *peut nécessiter une présence rapprochée et permanente* sur le site. La construction d'un **logement de fonction** peut donc s'avérer nécessaire. Cependant, cette dernière reste une dérogation à la règle d'inconstructibilité en zone agricole *qui se doit d'être justifiée*.

Par ailleurs, le choix du lieu d'implantation d'un logement de fonction doit être réfléchi :

- *au regard de la consommation d'espace* afin de ne pas favoriser la dispersion de l'urbanisation (ou mitage) et être implantée à proximité du siège d'exploitation.

- *au regard du maintien de sa vocation dans le temps* afin de ne pas créer de conflit de voisinage ou de bloquer l'évolution de l'exploitation lors d'une reprise suite à une cessation d'activité.

Par rapport au siège d'exploitation, à quelle distance se situe votre logement actuel

Etes-vous Propriétaire Locataire

I - Justification de la nécessité du logement

Justifier de la nécessité d'un logement sur l'exploitation : pourquoi votre logement actuel ne convient plus, en quoi l'organisation de l'exploitation (notamment s'il existe déjà un logement de fonction au siège d'exploitation), la nature et les spécificités techniques des productions nécessitent-elles la construction d'un autre logement, etc.

II – Justification de la localisation du logement de fonction

Si nécessaire, joindre un commentaire sur papier libre.

Je certifie exacts les renseignements portés sur le présent document.

Fait à le

Signature

***Cette fiche de renseignements est essentielle à l'instruction de votre demande.
Votre attention est attirée sur la nécessité de la compléter et de joindre les documents demandés.
A défaut d'information suffisante, l'autorité compétente pourrait être amenée à refuser le projet.***